

Votation du 13.06.2021

UDF Canton de Berne

Archiv

Votation du 13 juin 2021

Résultats

- Loi sur le CO2: un rejet à 51.6%. Le résultat révèle un fossé ville-campagne.
BE: 51.5% de non
Plus que 55% Oui à Biel/Bienne La Neuveville Schelten Biel / Bienne
64%) Evilard / Leubringen Nidau Total Erlach Tschugg Burgdorf
(59%) Bern
(78%) Bolligen Bremgarten Ittigen Jegenstorf Kehrsatz Kirchlindach Köni
z Laupen Meikirch Muri bei
Bern Münchenbuchsee Münsingen Ostermundigen Wohlen Zollikofen Hilt
erfingen
- Eau potable / pesticides: double "non" à 61% de chacun. Les cantons romands ont
tous rejeté les 2 textes
BE: Les deux initiatives 59.6% de non.
Eau potable/ Oui à Schelten, Bienne (juste en dessous), Evilard, Nidau, Bern à 68%,
Bolligen, Bremgarten, Kirchlindach, Köniz, Muri, Wohlen und Hilt
erfingen (juste à
dessous)
- Loi Covid-19 accepté à 60.2%.
BE: 60.1% de Oui
- Terrorisme: soutien à 56.6%.
BE: 54.8% de Oui
- A peu près 60% de partage aux 5 objets fédéraux

*L'assemblée de délégués a pris les paroles sur les 5 objets fédéraux sur la votation du
13.06.2021.*

L'assemblée de délégués de l'UDF Canton de Berne a pris les paroles au 3 mai 2021.

LES PAROLES SUR LES OBJETS

1. *er objet fédéral*
initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »
-> OUI 0 – NON 41 – Abstentions 4 -> **Parole de NON**

2. *e objet fédéral*
initiative populaire « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »
-> OUI 2 – NON 40 – Abstentions 3-> **Parole de NON**

3. *e objet fédéral*
loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)
-> OUI 15 – NON 23 – Abstentions 7-> **Parole de NON**

4. *e objet fédéral*
loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2)
-> OUI 2 – NON 41 – Abstentions 2 -> **Parole de NON**

5. *e objet fédéral*
loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)
-> OUI 22 – NON 18 – Abstentions 5-> **Parole de OUI**

Pour plus d'informations contactez:

Benjamin Carisch, président UDF Canton de Berne, 078 791 11 49

Jakob Schwarz, président de la fraction dans le Grand Conseil, 078 765 05 88

Il n'y a aucun objet cantonal (BE).

Ici les paroles de l'UDF Suisse

Communiqué de presse sur les objets de la votation populaire du 13 juin 2021

L'UDF prend position: 4 fois Non et une fois Liberté de vote

En raison de la situation due au Coronavirus, qui continue à rendre impossibles les grands rassemblements politiques, l'UDF Suisse a encore une fois pris position en ligne pour les objets fédéraux des prochaines votations populaires. 73 délégués y ont participé et ont très clairement rejeté à la fois les initiatives agricoles et la loi sur le CO2. De manière moins explicite, mais tout de même claire, les délégués de l'UDF ont recommandé un Non à la loi Covid-19. Étant donné qu'une situation-pat s'est produite lors du vote sur la loi MPT, le comité de direction de l'UDF a décidé de considérer cette égalité comme une recommandation de liberté de vote.

L'UDF Suisse émet les recommandations de vote suivantes pour la votation fédérale du 13. juin 2021:

- **Initiative populaire «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique»:** **NON**
(68 voix contre, 4 voix pour et 1 abstention)
- **Initiative populaire «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse»:** **NON**
(64 voix contre, 6 voix pour et 3 abstentions)
- **Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19):** **NON**
(45 voix contre, 26 voix pour et 2 abstentions)
- **Loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2):** **NON** (64 voix contre, 8 voix pour et 1 abstention)
- **Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT):** **Liberté de vote** (35 voix pour, 35 voix contre et 3 abstentions)

Les objets fédéraux de la votation seront traités en profondeur dans les numéros de mai et juin de l'organe de publication de l'EDU «Standpunkt» et dans le numéro de mai du journal Impulsion de l'UDF, afin de motiver la population à participer à ces votations importantes et de lui faire connaître le point de vue de l'UDF.

Pour plus d'informations:

Marc Früh, ancien député cantonal au Grand conseil BE, 079 673 08 16

DEUX INITIATIVES AUX CONSÉQUENCES CONSIDÉRABLES

a. conseil national Markus Wäfler, Standpunkt Nr. 5 - mai 2021

Deux propositions importantes seront soumises au vote le 13 juin : les initiatives populaires « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » (Initiative pour l'eau potable) et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » (Initiative pour les pesticides). Quel est le sujet ?

Nous pouvons bénéficier d'une quantité suffisante d'eau potable. Cela ne peut être considéré comme acquis. Une eau potable saine et un traitement efficace des eaux usées sont des facteurs clés pour la santé. La préservation d'une eau potable saine et propre n'est donc guère contestée, pas même par les opposants aux deux initiatives.

Que veut l'initiative sur l'eau potable ?

Cette initiative populaire a été soumise par l'association Association "Une eau propre pour tous". Deux remarques préliminaires à ce sujet :

- L'initiative n'interdit pas l'utilisation de produits phytosanitaires et d'antibiotiques dans l'agriculture. Les agriculteurs peuvent continuer à utiliser ces outils.
- Cependant, si cette initiative est adoptée, les exploitations qui utilisent des pesticides et/ou des antibiotiques à titre préventif, ou qui exploitent des fermes avec une forte proportion d'aliments pour animaux achetés (p. ex. élevage de poulets, élevage de porcs), seront massivement désavantagées financièrement car elles ne recevront plus de paiements directs.

Les objectifs fondamentaux de l'initiative ne sont pas remis en question, même par les opposants. Ses objectifs les plus importants sont inscrits depuis des années dans la Constitution fédérale (p. ex. articles 74, 76, 104 et 104a) et dans la loi sur l'agriculture (p. ex. articles 1 et 2). Ces dispositions sont appliquées et ont un effet, bien que beaucoup plus lent que ce qui est souvent souhaité en raison des processus de dissolution.

Grâce à l'évolution des techniques d'analyse et de laboratoire, il est désormais possible de détecter les traces les plus infimes de substances dans l'eau, l'air et les aliments. Cela permet de prendre conscience du fait que tout ce que nous utilisons dans les ménages, l'industrie, l'agriculture, la médecine, les cosmétiques ou les loisirs laisse des traces dans notre environnement et la nature et peut être détecté grâce à des analyses très sensibles. Les eaux souterraines, les eaux stagnantes et les eaux courantes sont surveillées depuis des années grâce à un réseau d'échantillonnage à mailles relativement serrées. En 2019, le rapport "État et évolution des eaux souterraines en Suisse", résultats de l'observation nationale des eaux souterraines NAQUA, état 2016, a été publié. Il a fait sensation en raison des résidus de chlorotalonil qui y étaient documentés et qui se trouvaient soudainement au-dessus du plafond de tolérance en raison de la réduction massive du plafond de tolérance à partir du 1.07.2019. Malgré le cocktail de résidus documenté en détail dans le rapport, ce dernier tire une conclusion positive :

"L'état des eaux souterraines en Suisse nous permet encore d'obtenir des quantités suffisantes d'eau potable à partir de sources souterraines. Cependant, cela ne peut plus être considéré comme acquis : notre ressource en eau potable la plus importante est soumise à une pression croissante. Par exemple, le présent rapport du NAQUA - Observation nationale des eaux souterraines montre clairement que la contamination des eaux souterraines peut être détectée sur de nombreux sites de surveillance" (citation p. 122).

Cela devrait être une motivation suffisante pour faire des efforts supplémentaires pour notre bien précieux "l'eau potable". La question de savoir si les deux initiatives sur les pesticides servent cet objectif est une autre question.

Que veut l'Initiative Pesticide ?

Cette initiative populaire a été soumise par le comité de la "fondation future3". Ses objectifs :

- L'initiative exige que les aliments importés soient soumis aux mêmes règles que la production agricole nationale. C'est un objectif appréciable, même s'il est difficilement réalisable dans la pratique.
- Dans les dispositions transitoires, le Conseil fédéral peut en quelque sorte " passer la marche arrière " en cas d'urgence et de pénurie.
- L'initiative conduit à une interdiction absolue de l'utilisation des "pesticides de synthèse" pour la production et les produits agricoles transformés. Cela signifie, par exemple, que les traitements de protection des stocks à l'aide de substances actives de pesticides seront également interdits (par exemple, la protection des stocks de céréales, d'aliments pour animaux et de produits alimentaires), tout comme les traitements contre les parasites du bois dans le bois d'œuvre et le bois de construction.

Une première constatation

L'initiative sur l'eau potable signifierait que les exploitations qui veulent continuer à utiliser des produits phytosanitaires et des antibiotiques dans leur production au sens de la production intégrée perdraient d'une part leurs paiements directs, mais d'autre part ne seraient plus liées au certificat de performance écologique selon l'art. 104, al. 3a de la Constitution Fédérale (CF), ce qui permettrait un peu plus de liberté entrepreneuriale. Le législateur devra alors probablement définir ce que l'on entend par "production sans pesticides". Le fait est que les exploitations biologiques utilisent également des quantités considérables de pesticides autorisés en agriculture biologique.

L'initiative sur les pesticides soulève des questions d'interprétation similaires avec son terme "pesticides synthétiques". Cette initiative confronterait dans certains cas de nombreuses exploitations à des problèmes existentiels. Une interdiction/renonciation au traitement des semences avec des pesticides aurait un impact énorme sur la contamination par les parasites et les maladies au stade de la jeunesse des cultures.

Un Oui aux deux initiatives entraînerait une réduction de l'auto-approvisionnement de notre pays grâce à notre propre agriculture et une augmentation correspondante des importations alimentaires. Cela serait en contradiction avec l'article 104a de la CF sur la sécurité alimentaire, approuvé par le peuple le 24.09.2017. Le fait qu'il soit aujourd'hui possible de détecter des résidus minimes de pesticides, de médicaments, de produits chimiques, etc. dans l'eau, l'eau potable, les eaux souterraines, les aliments, etc. ne dit rien sur leur risque potentiel pour la santé humaine, animale et environnementale. Cela nécessiterait une évaluation globale du plus grand nombre possible de résidus, y compris, par exemple, la toxicité aiguë et chronique, la cancérogénicité, la mutagénicité, l'effet sur les micro-organismes, etc. par rapport aux autres risques habituels de la vie quotidienne.

L'auteur a travaillé comme agro-technicien dans la recherche et le développement de produits phytosanitaires (herbicides). Ce text est traduit par M. Kronauer